

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Rémy Pagani*

*Date de dépôt: 15 novembre 2002*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Avant que la Parade du Père fouettard ne redevienne la « Fête des fous »**

La Maison de Quartier de la Jonction (MQJ) organise en fin d'année, depuis 25 ans, la Parade du Père Fouettard. Mais depuis 1999, elle se voit gratifiée de factures administratives des TPG justifiées par les retards des bus enregistrés durant le cortège regroupant un millier de personnes, dont de nombreux enfants. Les organisateurs de la parade ne contestent pas à la rue sa fonction de circulation, ni aux TPG le droit de respecter leurs horaires, mais ils refusent que cela limite le nombre de fêtes de quartier ou de manifestations. Une pétition a d'ailleurs été déposée pour demander l'abandon de cette pratique de facturation qui restreint la possibilité d'organiser des manifestations culturelles et/ou politiques, favorisant les liens sociaux et l'exercice de la citoyenneté.

Dans la foulée, le Conseil administratif de la Ville de Genève a été mandaté par le Conseil municipal pour prendre un avis juridique sur le droit fondamental de manifester, dont le résultat est inconnu à ce jour. Il devait aussi faciliter les relations entre les organisateurs de manifestations et les TPG. Car la mission des maisons de quartier est de favoriser la rencontre, l'expression sociale et culturelle. Dans ce but, des manifestations ponctuelles dans la rue sont nécessaires et appréciées de la population.

Or, la MQJ vient de recevoir une réponse orale de la part des îlotiers à sa demande écrite d'autorisation de manifester adressée au DJPS pour décembre 2002. Selon ce message, l'octroi de l'autorisation est subordonné à l'engagement écrit des responsables

- de modifier le parcours pour éviter de gêner les bus – ce qui veut dire faire passer un cortège festif dans des rues peu fréquentées, voire désertes ;
- ou de canaliser la parade sur une moitié des rues afin de laisser de la place à la circulation et aux bus – ce qui est impossible pour des motifs évidents de sécurité des participants, dont, rappelons-le, de nombreux enfants.

Par souci d'apaisement déjà, la Maison de quartier de la Jonction avait accepté, en 2001, de modifier le parcours selon les demandes de la police et des TPG. Mais les détours opérés se sont soldés par de nouvelles gênes tant pour les organisateurs – nouvelle facture de la police liée aux déplacements d'automobiles mal parquées – que pour les TPG et la police. La MQJ a donc clairement annoncé en mars 2002 à M. Manuel Tornare, médiateur nommé par le Conseil municipal, qu'elle reviendra pour la parade du Père fouettard du 6 décembre 2002 à l'ancien parcours. Ce dernier a plusieurs mérites:

- il traverse les rues où les gens du quartier se trouvent ;
- il ne gêne pas plus les bus que des détours dans les petites rues coupant de toutes façons des axes de circulation ;
- il facilite le travail d'encadrement du cortège effectué par la police.

Alors que le gouvernement a mis en œuvre une nouvelle « délégation aux projets de proximité », dont la cheffe du DJPS est membre, je lui demande donc d'expliquer les motifs qui pousse son administration à mettre des bâtons dans les roues des actions conviviales de proximité existantes ?